



L'EDITO du Président

C'est fait !

Les Communautés de communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise, ont confié au SYCODEM, qui a la gestion de la collecte des déchets, la mise en place de la redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2018 en leur lieu et place. Nous essaierons d'en être dignes. Beaucoup de bruits circulent. S'il-vous-plait, fiez-vous à notre communication.

Des choses changent, d'autres pas. Ce qui sera toujours présent, c'est le service que nous vous apportons : le camion de collecte des ordures ménagères continuera de passer au moins 26 fois devant votre porte et vous avez la possibilité, à chaque passage, de présenter votre bac noir. Ce qui change et qui dépend de chacun, c'est ce nombre de présentations à la collecte en devenant ainsi acteur de votre facture.

Aujourd'hui pour le Pays de Fontenay-Vendée, elle est basée sur la valeur locative de votre maison : rien à voir avec votre production de déchets.

Ce qui peut induire en erreur et créer des suspicions, c'est le chiffre de 6 levées qui seront comprises dans votre forfait (variable en fonction de la contenance de votre bac noir : 115 € pour 120 L, 175 € pour 180 L...). Les levées supplémentaires, au gré de chacun, seront facturées au-delà de ce forfait.

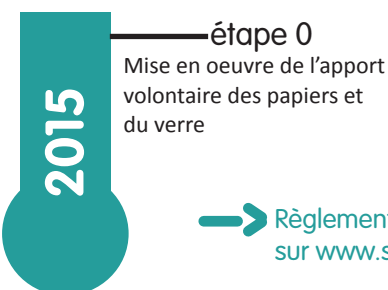
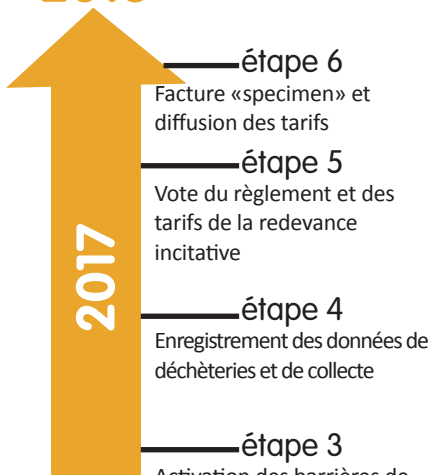
Nous faisons au mieux pour chacun. Soyez assurés de notre détermination à faire simple et juste. Faites-nous confiance.

Daniel AUBINEAU

La redevance incitative arrive demain...

Après de nombreuses étapes organisationnelles et logistiques, le nouveau financement du service de collecte du Sycodem peut enfin être lancé. A partir du 1^{er} janvier 2018, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) seront remplacées par la Redevance Incitative sur l'ensemble du territoire.

2018



> Et la facturation à blanc ?

Au début du projet, 2 factures à blanc ont été programmées pour informer chacun de l'impact financier de sa production de déchets. Le recours prononcé sur le marché public des contrôles d'accès en déchèteries, l'enquête des 30 000 usagers parmi une population en mouvement sur plus d'un an, l'ajustement technique des échanges informatiques de données entre les barrières, les conteneurs et le logiciel du Sycodem : autant de paramètres qui n'ont pas permis de réunir assez de données en 2017 pour permettre les factures à blanc. C'est pourquoi, il a été décidé de maintenir une facture «specimen» en octobre de façon à présenter sa construction et les tarifs en application au 1^{er} janvier 2018.

➔ Règlement d'application de la redevance incitative sur www.sycodem.fr ; et en Mairie.

Le principe

Levées / dépôts en apport volontaire / entrées en déchèteries

Pourquoi 6 levées, pourquoi 26 dépôts en conteneurs, pourquoi 10 entrées en déchèteries, comprises dans la part fixe de la redevance incitative ?

Ces chiffres ont été étudiés pour conserver l'**objectif d'incitativité** de la redevance : une redevance très incitative ne comporterait aucun crédit mais laisserait la part libre à la consommation de chaque usager ; au contraire, des crédits plus importants ne laisseraient aucune place à cette maîtrise. C'est pourquoi le Comité Syndical du Sycodem a choisi de **fixer ces chiffres pour équilibrer les usages**.

Mais ils **ne sont pas une limite restrictive**. Le service de collecte reste en place : à chacun de l'utiliser suivant ses besoins, sa production de déchets.

Une facturation plus transparente
(coût réel du service)

Maîtrise de la facture par l'utilisateur
(tout producteur de déchets est destinataire de sa redevance, y compris les locataires)



L'utilisateur agit sur la part variable de sa facture.

Une information claire et incitative
(les moyens pour réduire)

Une participation à l'effort écologique

- **Votre situation jusqu'en 2017 :**
 - > **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ?** indexée sur l'impôt foncier et la valeur locative de l'habitation.
 - > **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères ?** fonction du nombre de personnes au foyer.

pas de prise en compte de la production des déchets et de l'utilisation du service...

- Grâce à la Redevance Incitative, l'utilisateur connaît le coût du service pour sa production de déchets (part fixe) et fait varier le montant annuel de sa redevance en utilisant plus ou moins sa part variable (levées, entrées, dépôts supplémentaires).

Les + pour maîtriser sa facture

TRIEZ

Tous les emballages se trient ! Alors n'hésitez plus, déposons dans le bac ou le conteneur jaune, tous les emballages ménagers : petits et grands, en plastique, en carton fin, en métal...
Et réduisons durablement le volume de notre sac noir !



mémo-tri sur
www.sycodem.fr

VALORISEZ LES BIODÉCHETS

Composteurs, lombricomposteurs, poulaillers : tous les moyens sont bons et utiles pour **éviter de déposer les déchets biodégradables dans le sac noir**. Le Sycodem développe des actions sur tous les types d'habitats.



demande sur
www.sycodem.fr

OPTIMISEZ VOS USAGES

Un bac plein avec couvercle fermé = un bac collecté. Chaque vidage de bac présenté sur la voie publique est enregistré sur votre compte-usager. Pensez ensuite à retirer votre bac de la voie. Réunissez vos déchets pour la déchèterie et **optimisez vos entrées**.



calendrier/horaires sur
www.sycodem.fr

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS

Un bon déchet est un déchet non-produit ! Evitons le sur-emballage et le gaspillage alimentaire, adoptons le stop-pub, favorisons les achats en vrac lorsque c'est possible...
Produisons moins de déchets !



www.casuffitlegachis.fr
www.ademe.fr

MA REDEVANCE INCITATIVE

La mise en pratique

BAC NOIR

Abonnement annuel					
volume du bac d'ordures ménagères					
Nombre de levées	120L	180L	240L	360L	660L
de 1 à 6	115 €	175 €	230 €	265 €	320 €
coût de la levée supplémentaire au-delà de 6 :					
	3 €	4 €	5 €	6 €	9 €
...au-delà de 6 levées...					
votre consommation dépend du nombre de vidages de votre bac noir					
7	118 €	179 €	235 €	271 €	329 €
8	121 €	183 €	240 €	277 €	338 €
9	124 €	187 €	245 €	283 €	347 €
10	127 €	191 €	250 €	289 €	356 €
11	130 €	195 €	255 €	295 €	365 €
12...	133 €	199 €	260 €	301 €	374 €

APPORT VOLONTAIRE
DECHETERIE VOLONTAIRE

Abonnement annuel	
apport volontaire ordures ménagères (Fontenay-le-Comte et Benet)	
26 dépôts	175 €
au-delà de 26 dépôts	1,50 €/dépôt

Déchèterie	
10 entrées comprises dans votre abonnement (bac ou apport volontaire)	
au-delà de 10 entrées	2 €/entrée

La fréquence de collecte

Dès 2016, les usagers du Sycodem ont investi le projet en présentant moins leur bac d'ordures ménagères (- 14,07 % de taux de présentation des bacs pour leur vidage).

Ce résultat, les objectifs visés par la redevance incitative, le tri de tous les emballages, le compostage ou autre moyen développé par le Sycodem, ont permis de conserver la fréquence de vidage des bacs noirs tous les 15 jours en alternance avec les bacs jaunes, y compris l'été. La fréquence de collecte des bacs dans le coeur-de-ville de Fontenay-le-Comte reste inchangée.


Afin de répondre à une production plus importante lors d'une fête, ou un besoin de délestage ponctuel (départ en vacances, crustacés ou coquillages consommés, etc), **l'accès aux conteneurs d'apport volontaire est possible pour tous. Leur ouverture est facturée 1,50 €/dépôt.**

→ Calculez votre redevance en ligne sur www.sycodem.fr

Et l'apport volontaire ?

Pour répondre aux objectifs de propreté de la ville, à la réglementation recommandant l'arrêt de la collecte en sacs, aux contraintes de l'habitat urbain ; et afin d'apporter une solution de collecte souple 24h/24, les élus du Sycodem et de la ville de Fontenay-le-Comte ont opté pour l'installation des conteneurs d'apport volontaire. Aujourd'hui, ce mode de collecte bien particulier est majoritairement installé dans les centres historiques, où l'accès des véhicules est limité et l'espace de stockage des habitants, restreint. On peut noter que le Pays des Herbiers a fait le choix d'étendre la collecte exclusive en apport volontaire à tout son territoire.

 **accès libre 24h/24 sur les 15 points installés à Fontenay-le-Comte**
(projet en cours à Benet)
> localisation sur www.sycodem.fr

 **contrôle d'accès sur les conteneurs d'ordures ménagères**
> carte disponible auprès du Sycodem (02.51.50.75.35 ou accueil@sycodem.fr). Nous contacter si problème.

 **valorisation des biodéchets**
> étude menée par un agent du Sycodem dans les secteurs concernés pour mettre en oeuvre des moyens de délestage.

 **participation volontaire**
> responsabilisation des utilisateurs. Mode d'emploi rappelé sur chaque conteneur. Les sacs déposés au pied sont interdits.

Informations...

↳ Enquête «Gestion des déchets verts» :

Afin de poursuivre ses actions de valorisation des déchets végétaux et biodéchets, le Sycodem lance une enquête sur la gestion de vos déchets verts (à l'intérieur de ce numéro). **Vos réponses serviront à mettre en place de nouveaux outils de tri et de prévention pour répondre à vos besoins** (exemple : compostage collectif, ateliers-pratiques, etc). Votre participation est indispensable pour faire avancer nos études sur ce sujet. Merci !

→ Remplissez l'enquête sur papier ou en ligne et renvoyez-la avant le 05 février au Sycodem

↳ Participez à la collecte des coquillages :



Fort de l'expérience menée l'an dernier au moment des fêtes, **le Sycodem relance cette année une collecte des coquilles d'huîtres et coquillages**. Venez déposer vos coquilles vides, sans autres déchets, dans les bacs dédiés sur les communes volontaires. Celles-ci seront ensuite acheminées jusqu'à l'entreprise O'Vive à La Rochelle-Périgny (17) où elles seront broyées pour constituer un complément alimentaire pour la volaille. En 2017, les acheteurs de poulaillers auprès du Sycodem ont bénéficié de cette transformation utile !

LE CHIFFRE

6,3 T
de coquillages
collectés en 2016
sur 25 communes

→ Période de collecte et communes participantes sur www.sycodem.fr/actualités

↳ Difficultés de la filière des textiles - suite... :

Toujours de grandes difficultés de traitement des textiles sur l'ensemble de la France. Le département de la Vendée est fortement impacté par l'arrêt de la collecte de certains conteneurs blancs. L'entreprise concernée retire actuellement l'ensemble de ses conteneurs. Sur le territoire du Sycodem, une soixantaine doivent ainsi être enlevés. Pour évacuer vos textiles, nous vous conseillons de les déposer soit en déchèterie, soit dans les conteneurs estampillés LE RELAIS.

↳ Facebook : réagissez - partagez :



Le 1^{er} septembre, le Sycodem a lancé sa page Facebook. Un nouvel outil de communication et de partage d'informations. Venez découvrir des moyens originaux de réduire vos déchets et partagez vos expériences. A bientôt sur le réseau...

↳ Rapport d'activité 2016 : des résultats encourageants

Le Rapport d'activité 2016 du Sycodem est en ligne sur www.sycodem.fr/publications. Vous pouvez y consulter les résultats des collectes de l'an dernier et l'évolution positive des comportements sur la production individuelle des déchets.

LE CHIFFRE

-6,12 %
d'ordures
ménagères
collectées en 2016

Sycodem Sud Vendée
Pôle environnemental du Seillot
Allée Verte
85 200 FONTENAY LE COMTE
tél : 02 51 50 75 35 - fax : 02 51 50 78 65
accueil@sycodem.fr

Directeur de la publication : M. Daniel AUBINEAU, Président
Conception : Service Communication Sycodem Sud Vendée
Impression : Imprimerie LIO (Luçon)
Photothèque : Sycodem / Liner Communication

www.sycodem.fr

Imprimé sur papier recyclé

